

COMMUNE D'ARREST**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**
en date du 25 avril 2019

Le vingt-cinq avril deux mille dix-neuf, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de MM. Davy PACQUES, Cyril GUILBAUT, Patrick DRON et PROBOLA Sylvain, excusés. Mme Delphine FORESTIER est désignée comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

I- BUDGET PRIMITIF M14 2019

La commission des finances s'est réunie le jeudi 28 mars dernier. Une proposition de budget est présentée au conseil municipal.

Investissement La section se détaille comme suit :

Divers

Porte des ateliers communaux (inscription de 5 000 € TTC) et murs du logement de l'ancienne poste (1 100 €) – travaux décidés lors du dernier conseil municipal ; remplacement d'un candélabre HS au lotissement (1 300 €, reversés par les assurances du véhicule fautif en fonctionnement) ; regard du compteur de la réserve incendie du lotissement (1 200 €, mais qui pourraient être pris en charge par l'ODA) ; panneaux, barrières et plaques de rues (1 000 €) ; dépenses diverses (3 000 €) ; dépenses imprévues (3 000 €).

Désamiantage, déplombage, déconstruction future mairie

Mme le Maire explique que la commission d'appels d'offres a retenu l'unique proposition reçue de la société SODEREC (LHOTELLIER) d'un montant 38 812.35 HT (47 000 € TTC). Le fait que le bureau de contrôle ait décelé de l'amiante et du plomb, après prélèvements sur le bâtiment, oblige à inclure des opérations préalables de désamiantage et de déplombage, ce qui augmente d'autant le coût du devis. La démolition devrait avoir lieu en juin prochain.

Matériel de voirie, espaces-verts

M. Arnel BOUCHARD explique que le tracteur à gazon Massey-Fergusson, en panne, a dû être passé en deux roues motrices afin d'éviter une réparation de plus de 2 000 euros. De ce fait, une commission réunie le 25 mars dernier a envisagé l'acquisition d'une tondeuse autoportée ; des devis ont été demandés. Après examen des propositions, il s'avère que le plus petit des engins proposés permettrait de tondre partout, même sur les trottoirs enherbés. Sa faible largeur permettrait de plus de monter dans la remorque, derrière le Nissan. Le Massey-Fergusson servirait toujours pour le salage, pour le petit gyro-broyeur, pour tracter du matériel avec une remorque, et pour tondre de grandes surfaces planes comme le stade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis des Ets FLAHAUT proposant une tondeuse autoportée Husqvarna, d'un montant de 3 582.50 euros HT (4 299 € TTC), moins une reprise de 500 euros HT de l'ancien mini-tracteur à gazon, hors-service depuis longtemps.

Déssherbeur à air chaud

Mme le Maire explique qu'avec la nouvelle réglementation en matière de produits phytosanitaires, et le choix qui a été fait de ne plus utiliser même les produits bio (chers et peu efficaces), il semble judicieux de s'orienter vers le désherbage thermique. Comme demandé en réunion le 25, la démonstration d'un appareil à air pulsé à gaz Ripagreen a été organisée au terrain de boules ; cette solution est satisfaisante, à la condition d'assurer des passages réguliers, sur des herbes de taille raisonnable. Mme le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une solution miracle et qu'il faut désormais s'habituer à voir un peu de végétation çà et là.

Après en avoir délibéré, le conseil retient la proposition de la société LOXAGRI (Abbeville) d'un montant de 2 340 euros HT (2 808 € TTC).

Mme le Maire précise que la commission sera réunie prochainement afin de mettre au point un plan différencié d'entretien du village.

Projecteurs du stade

Les footballeurs ont fait savoir que les projecteurs halogènes du stade éclairaient fort mal. M. Stéphane PETIT a été sollicité pour chiffrer le coût de leur remplacement. Il propose la pose de trois

projecteurs leds sur les poteaux existants, pour un coût 1 658 euros HT (1 990 € TTC). Le conseil approuve ce projet et retient ce devis.

Dépenses de fonctionnement

Les sommes nécessaires au fonctionnement courant de la commune sont inscrites dans cette section. Cette année, la somme de 50 000 euros sera une nouvelle fois transférée dans l'enveloppe voirie de la Communauté d'Agglomération. Le détail de la compensation versée à la CABS est communiqué aux conseillers municipaux.

La commission des finances propose d'augmenter cette année les subventions aux associations de 20 euros. Le conseil accepte cette proposition.

Le conseil municipal met également à jour le tableau des effectifs communaux, englobant la fermeture de deux postes d'agents désormais à la retraite (adjoints techniques principaux 2^{ème} classe) et la création du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (pour le recrutement de José VIDAL au 1^{er} juillet). Deux agents bénéficient de plus d'avancement de grades à l'ancienneté (Alexandre MERCIER : adjoint technique principal 1^{ère} classe) et Séverine POIRET (adjoint technique principal 2^{ème} classe).

Il est enfin précisé que Sandrine BOULANGER a été recrutée le 1^{er} avril en tant que stagiaire sur le poste de Marie-Angélique GALLE, qui a été mutée à sa demande dans une autre collectivité.

Recettes de fonctionnement

Les taux d'imposition sont conservés à leur niveau de 2018, pour une recette totale de 265 300 euros. La Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 58 100 euros.

La commission propose de passer le loyer du plus grand des logements au-dessus de l'école à 380 euros par mois à compter du 1^{er} juillet 2019 (+10€). Le tarif de location de la salle des fêtes pourrait également être augmenté, avec 170 euros le week-end pour les Arrestois (+10€), et 270 euros pour l'extérieur (+20€). Le conseil accepte à l'unanimité ces augmentations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget principal M14 2019 qui s'équilibre à la somme de 195 056.08 euros en section d'investissement, et à la somme de 695 708.66 euros en section de fonctionnement.

Aménagement de la place et de la RD48 (opération non encore budgétisée)

Mme le Maire fait le point sur l'avant-projet d'aménagement de la place et de la RD 48, notamment en ce qui concerne l'effacement des réseaux (électricité, téléphone...). Elle appelle le conseil municipal à se prononcer sur la pertinence de réaliser cet enfouissement, sachant que la première estimation du coût de cette opération avoisine les 90 000 euros HT, aides financières déduites.

Les conseillers municipaux pensent qu'il serait dommage de ne pas inclure cet effacement dans les travaux d'aménagement, même si le prix est élevé ; après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de le prévoir.

Mme le Maire rappelle que le renouvellement du réseau d'eau potable sera à la charge du SIEP, et que le réseau d'assainissement, assez récent, ne devrait pas avoir à être remplacé (un diagnostic sera tout de même entrepris par VEOLIA).

Mme le Maire détaille ensuite le montant prévisionnel des travaux de la place et de la rue Basse Boulogne. La commune aura à sa charge le bordurage, les trottoirs, la zone à 30, le mobilier urbain. Les premières estimations s'élèvent à 390 000 euros pour la place, et à 142 000 euros pour la rue Basse Boulogne, sachant que des modifications de choix de matériaux peuvent faire quelque peu baisser ces montants. Le Département financera de son côté la mise hors gel de la chaussée.

Mme le Maire rappelle que la commune disposait fin 2018 de 200 000 euros dans son enveloppe voirie, et d'un excédent de l'ordre de 250 000 euros. Autre précision, l'emprunt correspondant à l'achat du bâtiment rue de Catigny (ateliers-caserne) s'achève cette année et celui du tracteur s'achève l'an prochain (moins 14 000 euros d'annuité). De ce fait, la commune est très peu endettée, et les taux d'intérêts actuellement bas se prêtent totalement à la contraction de nouveaux emprunts. Tout ceci sera revu ultérieurement, et M. Mathieu SCELLIER sera invité dans un premier temps à rencontrer le conseil municipal pour avancer sur ce projet.

Travaux de voirie CABS

Mme le Maire rappelle qu'il avait été décidé fin 2018 de refaire la couche de surface de la rue de la Courte Cavée. Le problème est que ces travaux nécessitent de revoir le bordurage d'un côté de la rue, pour éviter que certains riverains ne voient les eaux de pluie ruisseler de la chaussée vers leur propriété. Un devis sera demandé à la CABS.

Mme le Maire évoque le cas de la maison de M. Olivier GODQUIN dont les abords n'ont pas été bordurés lors des travaux sur la côte de Franleu, et qui subit les ruissellements dévalant de la côte de Franleu et les éclaboussures des véhicules qui la descendent. Un devis sera demandé pour ce faire.

Mme le Maire rapporte enfin la demande de la propriétaire d'une maison construite récemment rue du Stade qui ne dispose pas d'accès sur la voie en bordure basse. Un devis sera également demandé.

II- BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2018

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget assainissement 2019 qui s'équilibre à la somme de 47 788.25 euros en section d'investissement, et à la somme de 211 346.56 euros en section d'exploitation. Le tarif au mètre cube et le prix de l'abonnement restent les mêmes qu'en 2018.

Mme le Maire explique que deux habitations rue Chavet ne disposent que d'une seule boîte de branchements, ce qui entraîne des problèmes récurrents de débordement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition d'ajout d'une seconde boîte (VEOLIA) s'élevant à 1 274.34 euros HT.

III- QUESTIONS DIVERSES

Bureau des élections européennes

Le bureau des élections du 26 mai prochain est constitué. Il sera ouvert de 8h00 à 18h00, à la salle des fêtes.

Fouilles

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une conférence publique présentant les fouilles qui ont eu lieu à La Sollette avant la construction des logements se tiendra le vendredi 24 mai à 18h00, à la salle des fêtes.

Manifestations à venir

8 mai : Le programme de la cérémonie du 8 mai sera le même qu'en 2018.

Repas des aînés : Mme Eliane HOUARD détaille les propositions de menus de M. Johan BOUDINEL pour le repas du jeudi 30 mai 2019 parmi lesquelles le conseil fait son choix.

Fête locale : Elle aura lieu comme tous les ans le 3^{ème} week-end de juin. Mme le Maire explique la difficulté de trouver un manège d'autos-tamponneuses. L'an passé, le propriétaire de l'attraction habituelle s'est fait remplacer, mais il ne donne aucune nouvelle cette année, et il est impossible de le joindre ; de plus, les forains contactés depuis sont déjà dans d'autres communes à cette date.

Vendeurs ambulants

Mme le Maire a accepté dernièrement qu'un vendeur de coquillages vienne s'installer le samedi matin sur le petit parking à côté de l'école, mais on ne l'a pas vu comme prévu en avril.

Mme le Maire fait part d'une autre demande émanant d'un primeur qui souhaite venir le vendredi après-midi, mais qui demande la gratuité de l'emplacement, comme dans d'autres communes voisines. Le conseil municipal donne son accord et accepte de suspendre pour le moment le droit de place. Ces différents vendeurs, s'ils n'entrent pas en concurrence avec la boucherie, offriront un service à la population.

Appel à solidarité

L'association des Maires de France lance un appel aux communes pour s'associer aux côtés de l'Etat et de la Ville de Paris à la restauration de la cathédrale Notre-Dame dans le cadre de la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

